




Lettre ouverte des Policiers Indignés

 [covid infos](#)  [Divers, Les masques, Presse / Témoignages / Divers](#)  [Article](#)

1er sept. 2020 : Lettre ouverte des Policiers Indignés



Lettre ouverte des Policiers Indignés. Acte 1

Le 01-09-2020

A l'attention de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française et son gouvernement, en la personne de Jean CASTEX premier ministre et Gerald DARMANIN ministre de l'intérieur. Copie aux politiques; à la presse; radios; personnalités médiatique. Saisie des organisations syndicales, de la médecine du travail, du tribunal administratif.

Objet : **Policiers en colère contre l'obligation du port du masque, NOUS exigeons l'abrogation des textes obligeant le port du masque.**

Monsieur le Président de la République, monsieur le premier ministre, monsieur le ministre de l'intérieur, à la suite des derniers décrets et arrêtés rendant obligatoire le port du masque (ffp1 dit chirurgicaux) dans l'espace public mais aussi dans les locaux professionnels, nous vous faisons part de notre profonde indignation pour les motifs suivants :

1. Selon les propos publics d'éminents Professeurs en médecine (liste en annexe) aucune étude sérieuse ne valide l'emploi de masques dans la lutte contre la propagation d'un virus.
2. Bien au contraire, diverses voix scientifiques plus nombreuses chaque jour, remettent publiquement en cause l'efficacité de ces masques, et chose plus inquiétante encore, alarment sur la dangerosité d'une telle pratique généralisée à l'ensemble de la population. Certains évoquent un **Risque d'hypoxie avéré**. Réfléchissons un seul instant : comment peut-il être inoffensif de respirer quotidiennement son propre air vicié pendant plusieurs heures d'affilés, parfois pendant plus de 8h, comme on voudrait nous l'imposer aujourd'hui ? Il appert donc un risque de santé publique majeur par cette obligation du port du masque, c'est pourquoi nous engageons les syndicats à saisir la médecine du travail ainsi que les tribunaux administratifs compétents afin de faire cesser immédiatement cette obligation.
3. Les décrets obligeant le port du masque se basent sur les recommandations de l'OMS ainsi que du Haut conseil de la santé publique. Or l'OMS a déjà fait preuve de son incompétence en la matière en l'année 2009, déclarant la grippe H1N1 pandémie mondiale, ce qui s'est avéré faux. Le Haut conseil de la santé publique quant à lui, est composé de membres qui ont des liens d'intérêts, (pour certains cela se compte en centaines de milliers d'euros, voir annexe) avec des entreprises pharmaceutiques privés. L'objectivité de leurs avis est donc largement remise en question, car nous le savons, les intérêts privés guidés par la quête aveugle de la rentabilité, s'opposent trop souvent à l'intérêt général et au bien commun.

Dans ces conditions, ces décrets représentent une grave atteinte aux libertés individuelles et un danger sanitaire. **Nous revendiquons pour nous et pour nos concitoyens la liberté pour chacun de décider à porter des masques ou non**, et nous dénonçons fermement ces décrets arbitraires comme illégaux avec le soutien de plusieurs personnalités juridiques. Par ailleurs, Monsieur le Président, sachez qu'en respectant scrupuleusement les recommandations (changer son masque toute les 4 heures) l'achat des masques ffp1 représente un surcoût de 350 euros / mois en moyenne pour une famille. Or nous le constatons, beaucoup de personnes ont déjà des difficultés financières, ont du mal à se procurer ne serait-ce qu'un titre de transport, à s'alimenter dignement, à « joindre les deux bouts ». Ce qui revient en pratique pour ces personnes, à porter fatalement le même masque plusieurs jours de suite, masque devenant un véritable nid à bactéries et à s'infecter. (Voir annexe)

Dans ce contexte, il nous semble vraiment insupportable d'harcéler cette même population à coup de 135 euros d'amendes. Car outre les difficultés financières, nos concitoyens nous attendent surtout pour régler leurs problèmes d'insécurité. Précisément la raison même de notre engagement, Nous, Forces de l'Ordre, que ce soit Police

Nationale, Gendarmes, Police municipale, nous avons à cœur de lutter contre les crimes et les délits, parfois au péril de notre vie, dans une société, vous le savez, toujours plus violente.

Monsieur le Président, nous vous le demandons officiellement : faites abrogez ces décrets et arrêtés qui ne font ni honneur à la France, ni à notre vocation. En effet, avec nos moyens d'actions limités, (nous manquons cruellement d'effectifs et d'équipements) et les enjeux de sécurité publique qui sont les nôtres, nous vous le garantissons : nous avons mieux à faire que de faire la chasse aux masques de papiers d'autant que ces derniers sont inutiles dans la lutte contre le covid !

Lors de l'un de vos discours télévisé, Monsieur le Président, vous faisiez remarquer que *nous étions en guerre sanitaire contre un ennemi invisible, insaisissable mais qui progresse...* Aujourd'hui, malgré un tapage médiatique assourdissant et terrorisant la population, nous pouvons faire un premier bilan de cette crise grâce au chiffres officiels de l'Insee : **la courbe de la mortalité en France, n'est pas bien plus importante que les années précédentes.** (Et ce n'est pas grâce aux port du masque, puisque toujours selon l'Insee, le pic de mortalité se situe en mars-avril 2020, précisément lorsque votre gouvernement disait tout le contraire au sujet des masques ; à savoir qu'ils étaient inutiles...) Toujours selon l'Insee, **c'est le cancer (et non le covid) qui reste la première cause de mortalité en France** (150 000 décès en France par an, le cancer tue **cinq fois plus** que le covid...) Curieusement, on ne vous pas entendu sur ce sujet, vous à qui la santé des Français tient visiblement tant à cœur, vous qui êtes si prompt à déclarer la guerre à des ennemis invisibles. On s'étonne de l'absence d'arrêtés interdisant le tabac ou l'utilisation de pesticides dans l'agriculture. On ne vous a pas entendu déclarer de mobilisation nationale contre ce fléau qui n'est pas *insaisissable* lui, et qui décime chaque années des centaines de milliers de vies. Curieusement, aussi, il n'y a pas eu de décompte macabre quotidien sur les chaînes « d'informations » pour ces oubliés. Comme c'est troublant... Pourquoi ce deux poids, deux mesures ?

Monsieur le Président, comme vous le savez, Nous aussi, Forces de l'Ordre, nous menons une guerre implacable. Cette guerre nous la menons contre une criminalité et une délinquance bien réelle, de plus en plus visible, qui ne se cache même plus, et qui chaque jour s'avère plus redoutable. C'est une guerre contre des individus toujours plus déterminés et « ensauvagés ». Alors, Monsieur le Président, nous vous le demandons : **est-il bien raisonnable d'obliger ces derniers à dissimuler leurs visages dans l'espace public aux dépend des victimes qui attendent de nous que l'on identifie ces auteurs ?** Car si les masques sont inutiles contre le virus, en revanche ils sont très utile aux délinquants.

En conclusion, Monsieur le Président, quelque-soit la suite que vous donnerez à cette lettre ouverte, elle se veut avant tout pour l'Histoire, pour l'honneur des Forces de l'Ordre, mais aussi pour notre liberté. Que nos concitoyens sachent qu'il y a des Policiers, des Gendarmes qui sont scandalisés par ces mesures liberticides. **Nous Policiers Indignés, nous ne collaboreront à ce sinistre projet qui voudrait bâillonner les Français jusqu'à leur dénier le droit de respirer normalement.** Nous pensons aussi à nos collègues chauffeurs RATP à qui on impose cela depuis des semaines, à nos militaires, à nos enseignants, nous pensons à nos enfants ! Honte à vous, honte à ce gouvernement ! **Lorsque des ordres sont manifestement illégitimes, c'est un devoir impérieux pour tout policier de ne pas obéir, mais de résister aux lois scélérates !** Dès lors, nous enjoignons à présent toutes les autorités compétentes : sanitaires ; judiciaires ; syndicales ; politiques ; intellectuels, à se saisir de cette question. Car au-delà du masque il s'agit des libertés individuelles qui sont menacés au profit d'une infime minorité non élue. Nous ne nous laisserons pas faire et nous allons vous demander des comptes. Ça suffit !

Chers collègues, chers concitoyens, chers Français, vous n'êtes pas seuls ! Résistons de toutes nos forces contre ce qui appert comme étant une brimade et un danger réel pour notre santé, celles de nos enfants et surtout les personnes les plus fragiles, nos anciens. Si rien n'est fait aujourd'hui - maintenant - d'autres mesures plus liberticides et arbitraires verront le jour, c'est inévitable. C'est pourquoi nous appelons tous nos collègues, et ceux d'autres corporations, de la santé, du transport, les associations, le privé, citoyens, camarades, toutes personnes de bonne volonté à rejoindre notre mouvement, à **résister en imprimant ce message, en le diffusant, et surtout en faisant barrière à cette dictature sanitaire** qui voudrait chaque jour, insidieusement, se faire plus pressante.

Faisons bloc ENSEMBLE pour une France libre. A BAT LA MUSELIERE, pour que VIVE LA FRANCE !

Les Policiers Indignés.

ANNEXE

« Il n'y a pas d'argument scientifique qui recommande le port du masque en extérieur » **Jean-François Toussaint**, médecin français, professeur de physiologie de l'Université Paris-Descartes. Directeur de l'IRMES, Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport à l'INSEP, ancien membre du Haut Conseil de la santé publique, le 31.08.2020 sur RFI.

« Pourquoi disent-ils aux gens qu'ils devraient porter des masques ? C'est complètement absurde. Le monde doit se réveiller et comprendre que ce qui se passe en ce moment est une illusion et que cela va aboutir à l'imposition d'autres choses. » **Dr Rashid A. Buttar**

« Aucune étude ne montre les avantages d'une politique générale de port de masques en public. Pas l'ombre d'un bénéfice pour se protéger des infections virales respiratoires de type grippal, pas même une légère diminution du risque : aucun écart statistiquement valable n'a pu être prouvé. Aucune supériorité des masques hyperfiltrants sur les masques chirurgicaux n'a par ailleurs pu être rapportée. » **Dr. Denis Rancourt**

« Mettez fin aux masques faciaux qui activent le virus et tuent littéralement les gens, en particulier ceux qui ont reçu le vaccin contre la grippe. Nous ne devons pas respirer continuellement notre propre air vicié. Les personnes les plus vulnérables pourraient en mourir. » **Dr Judy Mikovits, microbiologiste moléculaire**

« Se tasser à deux mètres en croisant quelqu'un sur le trottoir, les allées à sens uniques à l'épicerie, les employés de pharmacie portant masque et visière, la distanciation des enfants à l'école, ça ne sert à rien. C'est de l'hystérie collective. » **Dr Mathieu Bernier, Québec**

« Le coronavirus n'est pas un virus mortel sérieux ! L'alarmisme est le problème » **Pr. Karin Moelling, virologue**

« Plus dangereux que le virus est la peur et la panique créées par les médias et la "réaction autoritaire" de nombreux gouvernements. [...] la plupart des soi-disant « décès par effet corona » sont en fait morts d'autres causes tout en restant positifs pour le coronavirus. » **Pr. Stefan Hockertz, MD. Docteur en immunologie et toxicologie**

« Il faut dénoncer l'état d'urgence sanitaire pour ce qu'il est, une loi scélérate » **Raphaël Kempf, Avocat pénaliste**

« Les gouvernements aiment les crises parce que lorsque les gens ont peur, ils sont plus disposés à renoncer à leurs libertés pour des promesses que le gouvernement prendra soin d'eux. » **Dr Ron Paul**

PORTER LE MASQUE (la muselière) NE PROTEGE PAS :

Il diminue l'apport en oxygène. La respiration au travers d'un masque diminue la quantité d'oxygène dont nous avons besoin pour vivre et être en bonne santé, augmente l'acidité du sang et rend la respiration difficile.

Il augmente l'inhalation de toxines. Les toxines que nous expirons normalement en respirant sont piégés dans le masque et réinhalés dans les poumons, ce qui augmente les symptômes.

Il détériore le système immunitaire. Diminue l'apport en oxygène, augmente l'apport en dioxyde de carbone et en toxines, ce qui soumet l'organisme au stress, libère du cortisol et détériore le processus immunitaire.

Il augmente le risque de virus. Favorise le déclenchement et l'infection de rétrovirus dormants déjà présents dans l'organisme, qui tirent partie de l'affaiblissement du système immunitaire.

Il est scientifiquement erroné. Les virologistes mesurent la taille du covid-19 entre 80 et 140 nanomètres, ce qui ramène le tissage des masques à celui d'une moustiquaire.

Son efficacité n'a pas été étudiée. Aucune étude évaluée par des pairs n'a été réalisée sur l'efficacité des masques dans un environnement social pour contrôler, prévenir ou éliminer la propagation des maladies.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Art. 5. La Loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la Société. Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Code de la Santé Publique. Art. L1111 - 4. Toute personne a le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement... Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment.

Les chiffres de l'Insee relativisent la mortalité du covid 19 source : <https://www.ndf.fr/histoire-de-comprendre/30-07-2020/les-chiffres-de-linsee-relativisent-la-mortalite-du-covid-19/>

Les liens d'intérêts des membres du haut conseil de la sante, source : <https://www.marianne.net/societe/118000-euros-de-msd-116000-euros-de-roche-faut-il-s-inquieter-des-liens-entre-labos-et>

L'escroquerie de la « pandémie H1N1 » https://www.notre-planete.info/actualites/2432-grippe_A_escroquerie